

## Toujours et encore pour l'égalité parentale

En mai 2013, huit papas et mamans en colère sont montés sur les tours de la cathédrale d'Orléans. Ailleurs, d'autres actions ont eu lieu et d'autres auront lieu encore.

Deux ans après, un rassemblement de pères et de leurs familles est organisé à Orléans, place de la République, samedi 9 mai 2015, de 10h à 18h.

Deux ans après, quelles évolutions pour le droit des pères et des familles ? Une loi a été votée à l'Assemblée nationale le 27 juin 2014, son passage n'est toujours prévu au Sénat !!!

Deux ans après, rien à changé.

Nous, à l'association Égalité parentale, nous recevons ces pères et leurs familles lors de permanences à Orléans et à Tours, ces hommes qui vivent une séparation mais veulent rester des pères.

Ces hommes qui ont été ces pères que la société leur réclame d'être et qu'il est tout naturel pour eux d'être.

Ces hommes que vous croisez dans la rue le matin et le soir, emmenant et ramenant les enfants à l'école, ceux que vous croisez avec leurs enfants dans les jardins d'enfants ou encore dans les parcs de loisirs.

Bref, ces hommes que tous nous aurions voulu avoir pour père.

Ces pères qui viennent nous confier leur désarroi d'être écartés de l'éducation de leurs enfants.

Pourquoi n'ont-ils pas le droit de vivre avec leurs enfants excepté un week-end sur deux et la moitié des vacances scolaires ? À terme, faute de lois adaptées aux mœurs et aux exigences de la société, nous savons que beaucoup d'enfants de parents séparés ne verront plus leur père.

Alors oui, même si nous n'appelons pas à grimper sur les grues ou sur les tours des édifices publics, oui, nous comprenons ces pères exaspérés et déboussolés. Et nous continuerons à militer pour l'adoption de mesures de bon sens qui résoudraient nombre de ces problèmes : résidence alternée par défaut, sévérité renforcée contre le non-respect des droits de visite et de la pension alimentaire, médiation obligatoire avant passage devant un juge...

Et nous demandons à nos élus, en particulier nos sénateurs, d'agir pour l'examen et l'adoption de la loi relative à l'autorité parentale et à l'intérêt de l'enfant.

Les femmes et les hommes sont égaux, ils doivent jouir des mêmes droits. Et un enfant a droit à ses deux parents.